



désadoption paternelle

Par **jmjulien35**, le **14/06/2020** à **13:46**

Bonjour,
Je désire aujourd'hui annuler une adoption faite de mon vivant et majeur, par mon beau-père. Est-ce possible s'i vous plait ?
Merci.

Par **nihilscio**, le **14/06/2020** à **14:57**

Bonjour,
Ce n'est pas possible.
Article 359 du code civil : *L'adoption est irrévocable.*

Par **morobar**, le **15/06/2020** à **09:49**

Bonjour,
Et pourtant on peut lire ceci : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2973>
Seule l'adoption simple du majeur peut être révoquée par un juge, pour des motifs graves (exemples : violences ou actes de délinquance envers l'adoptant) à la demande de l'adoptant ou de l'adopté. La révocation fait cesser pour l'avenir tous les effets de l'adoption, à l'exception de la modification des prénoms.
On est bien dans ce cadre puisqu'il s'agit de l'adoption d'un majeur.

Par **nihilscio**, le **15/06/2020** à **13:38**

C'est exact. Reste à voir s'il y a des motifs suffisamment graves pour une révocation de l'adoption.

Par **Tisuisse**, le **16/06/2020** à **07:27**

Bonjour,rnrnRien ne nous dit que l'adoptant était majeur au moment de cette décision. Par contre, j'ai compris, mais je me trompe peut-être, que cette adoption a été faite lorsque JMJULIEN35 était mineur mais, qu'aujourd'hui, devenu majeur, il ne veut plus de cette adoption.rnrnA JMJULIEN35 de nous dire ce qu'il en est vraiment donc de nous apporter des éclaircissements sur sa demande.

Par **nihilscio**, le **16/06/2020** à **09:51**

*Je désire aujourd'hui annuler une adoption faite de mon vivant et **majeur**rnrnIl était majeur et, chose à noter, vivant. S'il ne l'est plus, c'est son fantôme qui nous écrit.*